

**Frédérique ROLET**  
Secrétaire générale du SNES-FSU

**Benoit HUBERT**  
Secrétaire général du SNEP-FSU

**Jérôme DAMMEREY**  
Co-Secrétaire général du SNUEP-FSU

à

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 28 octobre 2016

**OBJET : Mutation des personnels du second degré**

Madame La Ministre,

Nous avons pu rencontrer les services de la DGRH concernant la note de service du mouvement national à gestion déconcentrée 2017 dans le second degré.

Nous avons, à l'occasion de cette réunion, porté nos propositions à partir du projet de mouvement qui nous avait été communiqué. Ces propositions ont pour objectif de laisser à l'ensemble des candidats la perspective d'obtenir satisfaction à plus ou moins long terme, tout en respectant les priorités légales.

Si le projet de note de service n'était pas modifié à l'aune de nos propositions, nous considérerions que c'est un reniement des engagements pris par votre ministère. En effet, lors du mouvement 2013, il annonçait être dans une phase transitoire. Or nous n'aurons obtenu, au terme des cinq ans de la mandature, que de très légères modifications, qui ont même eu parfois pour effet de dégrader certaines situations.

Lors de notre réunion, nous avons porté des propositions notamment sur trois points : la bonification pour Rapprochement de la Résidence de l'Enfant (RRE), le dispositif transitoire de sortie d'APV pour les établissements non reclassés REP/REP+ et les bonifications pour les TZR.

La question du RRE, qui permet à des parents séparés de bénéficier d'une bonification pour se rapprocher de leur(s) enfant(s) n'est toujours pas prise en compte de manière satisfaisante. En effet, la bonification prévue ne tient pas compte du nombre d'enfants ni du nombre d'années de séparation, et est nettement inférieure aux bonifications auxquelles peut prétendre un parent non séparé pour se rapprocher de son conjoint.

Il y a donc une disparité inacceptable entre ces deux situations. Ainsi les enfants de parents séparés ont davantage de difficultés à disposer de leurs deux parents pour être élevés et éduqués. C'est un cas de discrimination difficilement compréhensible à l'heure où cette situation de séparation concerne un grand nombre de familles.

Concernant l'éducation prioritaire, nous avons déjà fait part de la complexité du système de bonifications mis en place suite à l'arrêt de dispositif APV et à l'introduction des labels REP et REP+. Le ministère avait dû proposer des tableaux dans la note de service pour présenter toutes les situations possibles mais la lisibilité n'était pas maximale. Dans le projet de note de service 2017, un nouvel élément vient encore perturber la compréhension des bonifications : la prolongation de deux ans du dispositif transitoire de bonifications pour les seuls candidats affectés en lycées ex-APV. Nous partageons le principe de la prolongation du dispositif, comme c'est le cas sur le plan indemnitaire, mais la proposition qui est faite complexifie les barèmes du mouvement.

De plus, le dispositif transitoire pour les collèges s'arrête cette année, ce qui ne va pas manquer d'entraîner un important « turn-over » dans les établissements déclassés.

Nous avons proposé, à l'occasion de notre réunion avec la DGRH, de figer la bonification éducation prioritaire des candidats exerçant dans des établissements Ex-APV à celle arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et que cette bonification puisse être utilisée quand le bénéficiaire le souhaiterait.

Cette proposition a un double intérêt : éclaircir la note de service et ainsi éviter de donner lieu à de multiples interprétations dans les services déconcentrés et limiter les départs que ne manquera pas susciter la fin du dispositif transitoire.

Concernant les missions de remplacement, nous avons demandé que la pénibilité de ces missions soient reconnues à travers une bonification progressive.

Enfin, nous avons une nouvelle fois fait part de notre opposition à la communication du projet de mouvement. Nous avons maintes fois rapporté le stress généré chez les candidats par la diffusion d'informations qui ne sont pas un résultat, mais un projet. Nous ne comprenons pas pourquoi le ministère ne revient pas sur cette décision.

Nous vous demandons d'entendre les propositions que nous portons en ce qu'elles permettront d'améliorer la situation des personnels tout en garantissant l'efficacité du Service public d'Éducation.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Frédérique ROLET  
Secrétaire générale  
du SNES-FSU

Benoît HUBERT  
Secrétaire général  
du SNEP-FSU

Jérôme DAMMEREY  
Co-Secrétaire général  
du SNUEP-FSU

